

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

BIOKAR DIAGNOSTICS division de SOLABIA S.A.S.

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Adresse Commande

Biokar Diagnostics – Rue des Quarante Mines - ZAC de Ther – Allonne – B.P. 10245 – F60002 BEAUVAIS Cedex
Téléphone : +33 (0)3 44 14 33 33 – Courriel : orders.biokardiagnosics@solabia.fr

Abonnements

Une commande comprenant un échéancier de livraisons et de paiements est qualifiée d'abonnement. Toute modification d'abonnement devra intervenir au maximum cinq (5) jours avant la date prévue de réception. Ce délai peut être raccourci en cas d'urgence mais peut entraîner un délai supplémentaire de livraison. Aucune annulation de livraison ne sera acceptée moins de cinq (5) jours avant la date prévue de réception.

Prix - Conditions de paiement

Les prix sont établis hors taxe au tarif en vigueur au jour de réception de la commande. Biokar Diagnostics, division de SOLABIA SAS, se réserve le droit de modifier son tarif à tout moment, sans préavis.

Nos expéditions sont faites franco de port pour tout montant égal ou supérieur à 450 euros HT (hors équipement CERTABLUE™).

Toute commande impliquant des livraisons d'un montant inférieur à 450 euros HT est majorée d'un forfait de 39 euros HT pour participation aux frais de gestion et d'expédition. Les envois hors métropole s'entendent prix départ Beauvais.

Sauf convention contraire stipulée par écrit et dans la limite des délais impératifs légaux, les factures seront payables à trente (30) jours, date de facture.

Lorsque des délais de paiement auront été consentis, par l'émission de traites ou autre moyen, le non-paiement d'une seule échéance emportera déchéance du terme, le solde devenant immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance convenue ou dépassant les délais impératifs légaux entraîne l'application de pénalités de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Par ailleurs, le non-paiement d'une facture à son échéance pourra entraîner l'exigibilité de toutes les factures émises postérieurement et non encore échues.

Réserve de propriété

Biokar Diagnostics, division de SOLABIA SAS, conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, accessoires et intérêts. Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus.

Délais - Livraison - Transport – Retour marchandises

Les délais de livraison sont indicatifs et, en aucun cas, un retard dans les délais ne peut donner lieu à indemnité. Toutes nos marchandises, même expédiées franco de port, voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit, à l'arrivée, s'assurer de l'intégrité de la marchandise avant d'en accepter la réception et exercer, s'il y a lieu, des recours contre les transporteurs. Tout retour de marchandise doit être au préalable avalisé par Biokar Diagnostics. Un montant forfaitaire de 180 euros HT et le coût de transport retour jusqu'à notre entrepôt de stockage seront à la charge du client. Des frais de remise en état ou de perte de marchandise pourront être facturés en cas de détérioration de produits.

Conformité à réception

L'acheteur dispose d'un délai de huit (8) jours à compter de la réception de la livraison pour informer Biokar Diagnostics, division de SOLABIA SAS, de tout défaut de conformité apparent des produits. Si cette anomalie est imputable au transport, il appartient au réceptionnaire de formuler des réserves directement auprès du transporteur en les inscrivant sur le bordereau de réception devant le chauffeur et en mentionnant clairement les références des produits et les quantités concernées. Dans les autres cas, il sera demandé des preuves mettant en évidence l'existence d'un défaut, un échantillon du produit incriminé pourra être exigé par Biokar Diagnostics, division de SOLABIA SAS afin de statuer sur la réclamation et le cas échéant, opérer son remplacement ou créditer l'acheteur de la valeur correspondante.

Garantie

Les produits Biokar Diagnostics sont destinés à un usage d'analyses de laboratoire. Biokar Diagnostics, division de SOLABIA SAS, décline toute responsabilité en cas de dommage survenant du fait d'un emploi ou d'un stockage incorrect du produit. La garantie est strictement limitée au produit fourni et ne peut avoir pour effet que le remplacement du produit à ses frais. En aucun cas, Biokar Diagnostics, division de SOLABIA SAS, ne pourra être tenu pour responsable d'un préjudice indirect ou éventuel. Toute réclamation devra être transmise au service Qualité de Biokar Diagnostics, division de SOLABIA SAS, qui après examen décidera d'un éventuel retour et remplacement du produit incriminé ou de l'émission d'un avoir correspondant.

Juridiction et droit applicable

Toutes nos ventes sont régies par les dispositions du droit français. Tout litige pouvant résulter du présent contrat sera à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre.